

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE TALENSAC DU  
30 JUIN 2017**

**Date de convocation** : 20 juin 2017

**Nombre de conseillers en exercice** : 19

*Présents* : 14    *Votants* : 15

*L'an deux mil dix-sept, le trente juin à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de TALENSAC (Ille-et-Vilaine) proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 23 mars 2014, se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.*

**ETAIENT PRESENTS** :

*M. BOHUON Armand, Maire*

*Mme HOUÉE-PITTOIS Dominique, MM. GUERIN Philippe, PERRINIAUX Didier, DUTEIL Bruno, Mme RICHARD Virginie, adjoints,*

*M. TERTRAIS Yves, Mmes THEZE Régine, MARTINEZ Chantal, SAMSON Christine, MM. REPESSE Mickaël, COLLET Mathieu, Mme MÉNARD-BERRÉE Brigitte, M., DELATOUCHE Pierre, conseillers.*

**EXCUSÉS** : *Mmes PIDOU Odile, BOISSIERE Evelyne, SAUVAGE Yvette*

**ABSENTS** : *MM. LEFEUVRE Eric, JEHANNIN Adrien*

*Mme SAUVAGE Yvette a donné procuration à M. DELATOUCHE Pierre*

*Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : M. TERTRAIS Yves ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.*

***Désignation d'un secrétaire de séance***

M. TERTRAIS Yves est désigné secrétaire de séance.

***Modification de l'ordre du jour***

M. Le Maire informe l'assemblée que quatre points ont été ajoutés à l'ordre du jour. Cette modification est approuvée par l'ensemble des conseillers.

***Compte-rendu du Conseil Municipal du 22 mai 2017***

Le compte-rendu du 22 mai 2017 est adopté à l'unanimité.

***Décisions du Maire***

- Par décision n°07/2017 du 17/05/2017, il a été décidé d'accepter l'offre de la société JARDIMAN sise ZAC de la Teillais – 35742 PACE pour l'acquisition d'une tondeuse frontale autoportée pour les besoins des services techniques d'un montant de 19 750 € HT soit 23 700 € TTC.
- Par décision n°08/2017 du 17/05/2017, il a été décidé d'accepter l'offre de la société JARDIMAN sise ZAC de la Teillais – 35742 PACE pour l'acquisition d'une tondeuse pour les besoins des services techniques d'un montant de 1 240 € HT soit 1 488 € TTC.

- Par décision n°09/2017 du 01/06/2017, il a été décidé d'accepter l'offre de la société TERTRONIC sise 44 le Tertron – 35750 IFFENDIC pour la fourniture et l'installation d'un serveur NAS et d'un onduleur à l'école publique du Chat Perché d'un montant de 554.94 € HT soit 665.93 € TTC.
- Par décision n°10/2017 du 15/06/2017, il a été décidé d'accepter l'offre de la société CITEOS sise ZA de la Chauvelière – 35150 JANZE pour le déplacement d'un candélabre rue des Genêts d'un montant de 1 805 € HT soit 2 166 € TTC.
- Par décision n°11/2017 du 15/06/2017, il a été décidé d'accepter l'offre de la société JOUAULT sise 12 avenue des Platanes – 35310 MORDELLES pour la rénovation (sols et peintures) des salles de classes 9 et 10 de l'école publique du Chat Perché et des salles des commissions et de pause à la mairie d'un montant de 19 379.10 € HT soit 23 254.92 € TTC.
- Par décision n°12/2017 du 16/06/2017, il a été décidé d'accepter l'offre de la société TERTRONIC sise 44 le Tertron – 35750 IFFENDIC pour la fourniture de 4 vidéoprojecteurs ainsi que 4 supports de plafond et 4 câbles HDMI de 10 mètres à l'école publique du Chat Perché d'un montant de 1 952 € HT soit 2 342.40 € TTC.

#### ***Délibération n°51/2017***

*Montfort Communauté – Renouvellement de la convention pour l'utilisation partagée des matériels d'entretien des espaces verts*

En 2012, Montfort Communauté a fait l'acquisition de matériels techniques d'entretien des espaces verts pour les mettre à disposition des services techniques municipaux des communes du territoire.

3 types de matériels ont été achetés et pour chacun de ces matériels, une commune a été désignée comme « pilote » afin d'assurer le stockage, l'entretien périodique et la gestion des plannings d'utilisation des matériels entre communes utilisatrices :

- La commune de Montfort pour le broyeur de végétaux
- La commune de Talensac pour le désherbeur mécanique
- La commune de Bédée pour le désherbeur thermique eau chaude

Chaque année, une réunion de bilan est organisée à Montfort Communauté avec les communes. Ce bilan annuel permet d'échanger sur l'utilisation du matériel et de comptabiliser les durées d'utilisation de chacune des communes afin de répartir les frais d'entretien et de réparation au prorata des utilisations.

La première convention d'utilisation partagée de ces matériels arrivant à échéance le 21 juin 2017, il est proposé au Conseil Municipal de renouveler cette convention pour une durée de 5 ans et d'autoriser M. le Maire à signer cette convention.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,***

- ***DÉCIDE*** de renouveler la convention pour l'utilisation partagée des matériels d'entretien des espaces verts pour une durée de 5 ans.

- ***AUTORISE*** M. le Maire à signer ladite convention.

**Délibération n°52/2017**  
*Convention de partenariat – Espace Jeunes*

Par délibération n°85/2012 du 20 décembre 2012, il avait été conclu avec l'Espace Jeunes une convention de partenariat définissant les dispositions générales, les missions à la charge de l'Espace Jeunes 19.96 et réglementant entre autre la mise à disposition de locaux, de matériels. Il est rappelé que le montant de la subvention est révisable chaque année en fonction du vote du budget et de la demande de l'association.

Il est proposé au Conseil Municipal de renouveler cette convention pour une durée de 4 ans et d'autoriser M. le Maire ou M. DUTEIL à signer ladite convention.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,***

- **DÉCIDE** de renouveler la convention de partenariat avec l'Espace Jeunes pour une durée de 4 ans.
- **AUTORISE** M. le Maire ou M. DUTEIL Bruno à signer ladite convention.

**Délibération n°53/2017**  
*Convention de partenariat – Les Petits Filous*

Par délibération n°86/2012 du 20 décembre 2012, il avait été conclu avec Les Petits Filous une convention de partenariat définissant les dispositions générales, les missions à la charge des Petits Filous et réglementant entre autre la mise à disposition de locaux, de matériels.

Il est rappelé que le montant de la subvention est révisable chaque année en fonction du vote du budget et de la demande de l'association.

Il est proposé au Conseil Municipal de renouveler cette convention pour une durée de 4 ans et d'autoriser M. le Maire ou M. DUTEIL à signer ladite convention.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,***

- **DÉCIDE** de renouveler la convention de partenariat avec l'association « Les Petits Filous » pour une durée de 4 ans.
- **AUTORISE** M. le Maire ou M. DUTEIL Bruno à signer ladite convention.

**Délibération n°54/2017**  
*Convention de mise à disposition de personnel – Espace Jeunes et Les Petits Filous*

Par délibération n°87/2012 du 20 décembre 2012, il avait été conclu avec l'Espace Jeunes et les Petits Filous, des conventions de mise à disposition d'un adjoint territorial d'animation.

Il est proposé au conseil municipal de renouveler ces conventions de mise à disposition de personnel avec L'Espace Jeunes et les Petits Filous à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2017. Cette mise à disposition se ferait à hauteur de 17.5 heures hebdomadaires pour l'Espace Jeunes afin d'y assurer les fonctions de directeur de cet accueil collectif de mineurs et 3.25 heures hebdomadaires pour les Petits Filous pour y assurer les fonctions d'animateur auprès des enfants de 0-3 ans.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,***

- **VALIDE** la convention de mise à disposition d'un adjoint territorial d'animation à l'association « Les Petits Filous », définissant les dispositions générales relatives à l'exercice

des fonctions d'animation pour l'éveil des jeunes enfants jusqu'à trois ans, à raison de 3.25 heures par semaine, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 pour une durée de trois ans renouvelables,

- **VALIDE** la convention de mise à disposition d'un adjoint territorial d'animation à l'Espace Jeunes 19.96, définissant les dispositions générales relatives à l'exercice des fonctions d'animation pour les adolescents de 11 à 17 ans, à raison de 17.5 heures par semaine, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 pour une durée de trois ans renouvelables,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer lesdites conventions.

#### ***Délibération n°55/2017***

##### *Déclaration d'intention d'aliéner – 10 rue Saint Laurent*

L'office notarial MOINS et CAUSSIN de MONTFORT SUR MEU présente une déclaration d'intention d'aliéner pour un bien situé «10 rue Saint Laurent», cadastré section A n° 935 d'une contenance de 549 m<sup>2</sup>.

Le conseil municipal doit se prononcer sur l'exercice de son droit de préemption.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,***

- **CONSIDERANT** qu'il n'y a pas d'intérêt pour la Commune,
- **DECIDE** de ne pas exercer le Droit de Préemption Urbain défini par la délibération n°2.3.8 du 15 décembre 2016 de Montfort Communauté portant délégation aux communes du droit de préemption urbain.

#### ***Délibération n°56/2017***

##### *Déclaration d'intention d'aliéner – Pâtis du Calvaire*

L'office notarial DARTOIS de BÉDÉE présente une déclaration d'intention d'aliéner pour un bien situé «Pâtis du Calvaire», cadastré section A n° 544 d'une contenance de 366 m<sup>2</sup>.

Le conseil municipal doit se prononcer sur l'exercice de son droit de préemption.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,***

- **CONSIDERANT** qu'il n'y a pas d'intérêt pour la Commune,
- **DECIDE** de ne pas exercer le Droit de Préemption Urbain défini par la délibération n°2.3.8 du 15 décembre 2016 de Montfort Communauté portant délégation aux communes du droit de préemption urbain.

#### ***Délibération n°57/2017***

##### *Déclaration d'intention d'aliéner – 10 bis rue de Breteil*

L'office notarial PIERRE-BOURGEON de MONTFORT SUR MEU présente une déclaration d'intention d'aliéner pour un bien situé «10 bis rue de Breteil», cadastré section A n° 2070 et 2072 d'une contenance totale de 313 m<sup>2</sup>.

Le conseil municipal doit se prononcer sur l'exercice de son droit de préemption.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,***

- **CONSIDERANT** qu'il n'y a pas d'intérêt pour la Commune,

- **DECIDE** de ne pas exercer le Droit de Préemption Urbain défini par la délibération n°2.3.8 du 15 décembre 2016 de Montfort Communauté portant délégation aux communes du droit de préemption urbain.

***Délibération n°58/2017***

***Déclaration d'intention d'aliéner – Résidence du Centre***

L'office notarial MOINS et CAUSSIN de MONTFORT SUR MEU présente une déclaration d'intention d'aliéner pour un bien situé «Résidence du Centre», cadastré section A n° 2284 d'une contenance de 534 m².

Le conseil municipal doit se prononcer sur l'exercice de son droit de préemption.

*M. PERRINIAUX informe le conseil municipal que les travaux de 2<sup>nde</sup> phase du lotissement débuteront courant septembre 2017.*

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,***

- **CONSIDERANT** qu'il n'y a pas d'intérêt pour la Commune,

- **DECIDE** de ne pas exercer le Droit de Préemption Urbain défini par la délibération n°2.3.8 du 15 décembre 2016 de Montfort Communauté portant délégation aux communes du droit de préemption urbain.

***Délibération n°59/2017***

***SAUR – Rapport annuel du Délégué 2016***

Monsieur PERRINIAUX informe l'assemblée que le rapport annuel du délégué doit être présenté au conseil municipal.

Ce rapport a pour objet de rassembler et présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au service public d'assainissement collectif pour l'année 2016.

Il appartient à la commune de prendre acte de ce rapport.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,***

- **PREND ACTE** du rapport annuel du délégué relatif à l'assainissement collectif pour l'année 2016.

***Délibération n°60/2017***

***Plan Communal de Sauvegarde – Création d'un groupe de travail***

Par délibération n°43/2012 du 14 mai 2012, le conseil municipal avait validé le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) de la commune.

Ce document très exhaustif organise et formalise les obligations de la municipalité et des services municipaux en matière d'information préventive et de gestion d'un sinistre : diffusion

des recommandations de comportements, alerte des populations, soutien des sinistrés, et appui aux services de secours. Véritable outil opérationnel à la disposition du Maire pour l'exercice de son pouvoir de police, le P.C.S. lui permet d'assumer son rôle de directeur des opérations de secours pour les opérations courantes et lors de la gestion d'un évènement majeur (tempête, inondations...).

Il est proposé au conseil de créer un groupe de travail afin de travailler sur la mise à jour de ce document.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,***

- **CRÉE** un groupe de travail chargé de la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde composé des membres suivants :

- M. BOHUON Armand,
- M. PERRINIAUX Didier,
- M. LEFEUVRE Eric,
- M. DUTEIL Bruno,
- M. COLLET Mathieu.

#### ***Délibération n°61/2017***

##### ***Déclaration d'intention d'aliéner – Le Haiement de la Lande***

L'office notarial L'HOTELLIER de LE RHEU présente une déclaration d'intention d'aliéner pour un bien situé «Le Haiement de la Lande», cadastré section A n° 2435, 2436, 2437, 2438, 2439, 2441, 2442, 2443, 2444 et 2445 d'une contenance totale de 2 347 m<sup>2</sup>.

Le conseil municipal doit se prononcer sur l'exercice de son droit de préemption.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,***

- **CONSIDERANT** qu'il n'y a pas d'intérêt pour la Commune,

- **DECIDE** de ne pas exercer le Droit de Préemption Urbain défini par la délibération n°2.3.8 du 15 décembre 2016 de Montfort Communauté portant délégation aux communes du droit de préemption urbain.

#### ***Délibération n°62/2017***

##### ***Déclaration d'intention d'aliéner – Le Haiement de la Lande / Clos du Haut de la Lande / Grand Clos / Pâtis Fauvel et Rocher de Fréniac***

L'office notarial MOINS et CAUSSIN de MONTFORT-SUR-MEU présente une déclaration d'intention d'aliéner pour des biens situés «Le Haiement de la Lande / Le Clos du Haut de la Lande / le Grand Clos / le Pâtis Fauvel / le Rocher de Fréniac», cadastrés section A n° 2446, 447, 2448, 2449, 2450, 2451, 2452, 2453, 2454, 2455, 2456, 2457, 2458, 2460, 2461, 2463, 2464, 2465, 2466, 2468, 2475, 2476, 2477, 2478, 2480, 2481, 2482, 2483, 2484, 2485, 2486, 2487, 2488, 2489, 2490, 2491, 2493, 2495, 2496, 2497, 2498, 2499, 2500, 2501, 2502, 2503, 2504, 2508, 2510, 2511, 2512, 2513, 2514, 2515, 2516, 2517, 2518, 2519, 2520, 2521, 2522, 2523, 2525, 2526, 2527, 2469, 2470, 2471 et 2473 d'une contenance totale de 18 062 m<sup>2</sup>.

Le conseil municipal doit se prononcer sur l'exercice de son droit de préemption.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,***

- ***CONSIDERANT*** qu'il n'y a pas d'intérêt pour la Commune,

- ***DECIDE*** de ne pas exercer le Droit de Préemption Urbain défini par la délibération n°2.3.8 du 15 décembre 2016 de Montfort Communauté portant délégation aux communes du droit de préemption urbain.

#### ***Arrivée d'un conseiller***

Arrivée de Mme RICHARD Virginie, Adjointe au Maire, à 19h40.

#### ***Délibération n°63/2017***

##### ***Déclaration d'intention d'aliéner – 8 rue du Fer à Cheval***

L'office notarial MOINS et CAUSSIN de MONTFORT-SUR-MEU présente une déclaration d'intention d'aliéner pour un bien situé «8 rue du Fer à Cheval», cadastré section A n° 1935 d'une contenance de 683 m<sup>2</sup>.

Le conseil municipal doit se prononcer sur l'exercice de son droit de préemption.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,***

- ***CONSIDERANT*** qu'il n'y a pas d'intérêt pour la Commune,

- ***DECIDE*** de ne pas exercer le Droit de Préemption Urbain défini par la délibération n°2.3.8 du 15 décembre 2016 de Montfort Communauté portant délégation aux communes du droit de préemption urbain.

#### ***Délibération n°64/2017***

##### ***SDE 35 – Etude détaillée relative à l'éclairage public de la résidence du Centre***

M. PERRINIAUX rappelle à l'assemblée délibérante que la commune de Talensac a sollicité le syndicat départemental d'électrification d'Ille et Vilaine pour l'étude relative à l'éclairage public de la Résidence du Centre.

L'étude détaillée a été effectuée par le SDE ainsi qu'un tableau de financement.

Ce dernier fait état d'un montant restant à la charge de la commune de 4 419.80 euros.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver l'étude détaillée du SDE, d'inscrire les crédits correspondants au budget, de verser la participation communale au maître d'ouvrage à l'avancement des travaux et d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,***

- ***APPROUVE*** l'étude détaillée réalisée par le SDE 35 concernant l'éclairage public de la Résidence du Centre,

- ***S'ENGAGE*** à réaliser les travaux d'éclairage public de la Résidence du Centre dès que le dossier aura été retenu par le SDE,

- ***S'ENGAGE*** à inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2017,

- **S'ENGAGE** à verser la participation communale au maître d'ouvrage à l'avancement des travaux,
- **AUTORISE** Le Maire à signer tous les documents nécessaires (convention de mandat, tableaux financiers..) lorsque le dossier aura été retenu par la commission ainsi que tout document nécessaire se rapportant à ce dossier.

#### *Point sur les aménagements futurs de TALENSAC*

M. PERRINIAUX explique qu'une PowerPoint avait été réalisé pour présenter le travail des commissions concernant l'extension du centre de loisirs et le réaménagement du centre bourg. L'ensemble des conseillers n'étant pas présent, il est proposé et validé par l'assemblée de reporter cette présentation à un conseil municipal ultérieur.

#### *Projet de Maison de Santé*

M. PERRINIAUX explique à l'assemblée que les professionnels de santé de TALENSAC ont été reçus le 26 juin 2017 par le Maire et les Adjoints afin de leur présenter le projet de maison médicale et notamment son emplacement.

Il en est ressorti des échanges très intéressants et des professionnels concernés par ce projet. Une nouvelle réunion sera proposée en septembre afin de leur présenter un porteur de projet.

#### *Bulletin Communal*

Mme RICHARD précise que le prochain Talensactualités sera distribué mi-juillet.

#### *Fête de l'école*

M. DUTEIL rappelle aux conseillers municipaux que la fête de l'école aura lieu samedi 1<sup>er</sup> juillet 2017.

#### *Travaux de voirie*

M. GUERIN explique que les travaux de voirie seront réalisés en octobre/novembre comme chaque année.

***Fin de la séance 20h00***